



Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

Position de l'ACFCI sur le Grenelle de l'environnement

Fiche : Taxe générale sur les activités Polluantes TGAP Air - Article 9 du projet de loi de finances 2009

Le projet de loi de finances 2009 propose d'étendre le champ d'application de la TGAP Air aux poussières et particules en suspension.

L'ACFCI souhaite souligner que les entreprises ont déjà fait de nombreux investissements pour pouvoir mesurer et limiter ces polluants. Cette extension de champ d'application conduirait, si le projet de loi était adopté en l'état, à une double sanction financière et fiscale pour les entreprises.

Il convient de maintenir les taux actuels de la TGAP qui représentent déjà des coûts conséquents pour les PME.

L'ACFCI préconise la suppression de ce point dans l'article 9 du projet de loi de finances 2009.